

INDICATEURS D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2010

(en 1000 DT)

Période	2ème trimestre 2010	2ème trimestre 2009	au 30 JUIN 2010	au 30 JUIN 2009	au 31 Décembre 2009(*)
1- Produits d'exploitation bancaires	81 192	69 935	154 949	132 365	272 636
• Intérêts	58 958	51 425	112 669	95 035	199 414
• Commissions en produits	11 344	9 316	21 400	18 035	37 827
• Revenus du portefeuille commercial & opérations financières	4 568	3 640	8 327	6 583	13 895
• Revenus du portefeuille d'investissement	6 322	5 554	12 553	12 712	21 500
2- Charges d'exploitation bancaires	38 325	32 126	73 929	63 746	132 063
• Intérêts encourus	37 445	31 048	71 871	61 480	127 719
• Commissions encourues	1 178	1 078	1 928	1 575	3 824
• Autres charges	-298	-	130	691	520
3-Produit net bancaire	42 867	37 908	81 020	68 619	140 573
4- Autres produits d'exploitation	438	377	846	778	1 614
5- Charges opératoires	11 790	11 705	24 436	23 108	47 735
Dont:					
• Frais de personnel	8 872	8 834	18 854	17 775	36 374
• Charges générales d'exploitation	2 918	2 871	5 582	5 333	11 361
6- Structure du Portefeuille	-	-	571 444	484 890	564 454
• Portefeuille- titres commercial	-	-	148 304	104 448	114 251
• Portefeuille- titres d'investissement	-	-	423 140	380 442	450 203
7- Encours des crédits à la clientèle	-	-	3 454 033	2 679 596	2 951 946
8- Encours des dépôts	-	-	3 532 324	2 831 733	2 962 197
Dont:					
• Dépôts à vue	-	-	974 052	702 134	815 853
• Dépôts d'épargne	-	-	469 567	405 256	451 804
• Dépôts à terme	-	-	1 978 934	1 683 080	1 611 689
• Autres dépôts et dettes rattachées	-	-	109 771	41 263	82 851
9- Emprunt et Ressources Spéciales	-	-	368 179	299 457	374 580
10- Capitaux propres	-	-	338 921(**)	294 955(**)	350 914

(*) Chiffres certifiés

(**) Les capitaux propres sont publiés hors résultats de la période

BASES ET METHODES COMPTABLES RETENUES

I- Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

Les indicateurs trimestriels ont été établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables prévus par les normes sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- Méthodes comptables appliquées

II -1/ Règles de prise en compte des produits et charges en intérêts

Les produits et charges en intérêts sont pris en compte dans le résultat de façon à les rattacher à la période au cours de laquelle ils sont encourus.

II -2/ Provisions sur créances de la clientèle

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division et de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par la circulaire n° 99-04, qui définit les classes de risque.

II -3/ Agios réservés

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat.

Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement dans les produits de la banque puis recensés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés.

II -4/ Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation dont la détention par Amen Bank répond à des considérations stratégiques, des fonds gérés par des SICARs, des participations avec conventions de rétrocession, des obligations, des BTA, et des créances sur l'Etat tunisien en vertu de la loi 111/98 du 28/12/98.

II -5/ Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres de placement comprend essentiellement les avoirs de la banque en bons du trésor assimilables et des emprunts obligataires de placement.

II -6/ Conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions des normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs ont été arrêtés en tenant compte des opérations et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire de la date d'arrêt, les résultats de change découlant de cette réévaluation sont pris en compte dans le résultat de la période.

LES FAITS SAILLANTS

1. Entre décembre 2009 et juin 2010

Les crédits à la clientèle apparaissant au bilan ont enregistré une augmentation de 502,1 millions de dinars ou 17,0%.

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont enregistré une hausse de 570,1 millions de dinars ou 19,2% réalisée notamment au niveau des placements à terme en dinars et des dépôts à vue en dinars et en devises.

2. Au cours du premier semestre de 2010

Les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une progression de 22,6 millions de dinars ou 17,1% par rapport à la même période en 2009 sous l'effet d'une hausse des encours des crédits, partiellement compensée par les effets de la baisse des taux d'intérêt en dinars et en devises.

Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une augmentation de 10,2 millions de dinars ou 16,0% par rapport à la même période de 2009. Cette hausse s'explique notamment par l'accroissement des encours moyens des dépôts, partiellement atténuée par la baisse des taux d'intérêt en dinars et en devises.

Pour la même période, le Produit Net Bancaire a atteint 81,0 millions de dinars contre 68,6 millions de dinars à fin juin 2009, soit une augmentation de 12,4 millions de dinars ou 18,1%.

3. Ouverture d'agences

Au cours du 1^{er} semestre de l'année 2010, Amen Bank a poursuivi sa politique d'extension du réseau avec l'entrée en exploitation, de 5 nouvelles agences :

- Ennasr
- Menzel Bourguiba
- Ezzahra
- El jem
- Sfax ceinture